

C O N S E I L D E L A Z O N E D E P O L I C E

Séance du 19 mars 2024

La séance est ouverte à 18h11.

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deborsu, C. Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin

MM. T. Auspert , L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés

Mmes C. Crèvecoeur (à partir du point 4), V. Delvaux (à partir du point 4), A. Oger, A-M. Salembier

MM. C. Capelle (à partir du point 4), F. Etienne, D. Fiévet, F. Mencaccini, B. Sohier

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo (à partir du point 4)

Mmes A. De Gand, A. Hubinon, P. Grandchamps

MM. A. Gavroy, R. Robaye

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR

MM. L. Demarteau, B. Guillitte, V. Maillen, E. Nahon (jusqu'au point art. 94)

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Mmes M. Chenoy, C. Collard (à partir du point 4), N. Kumanova-Gashi (à partir du point 4), E. Tillieux (à partir du point 4)

MM. J. Damilot, C. Pirot, K. Tory

M. J. Lemoine, Chef de groupe DÉFI

M. P-Y. Dupuis (jusqu'au point art. 94)

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB

Mme F. Kinet, Conseillère communale (jusqu'au point art. 94)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusé et excusées:

Mme C. Casseau-Guyot, Conseillère communale Les Engagés

M. F. Seumois, Conseiller communal PS

Mmes J. Dielis, F. Jacquet, Conseillères communales PTB

Séance publique

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	4
CELLULE CONSEIL	4
1. Procès-verbal de la séance du 20 février 2024	4
ZONE DE POLICE	4
ZONE DE POLICE - FINANCES.....	4
2. Exercice 2024: budget - décision de tutelle.....	4
Point(s) inscrit(s) à la demande de membres du Conseil.....	4
3. Néant.....	4

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Mesdames et Messieurs, puis-je vous inviter à prendre place s'il vous plaît.

Bonsoir Mesdames et Messieurs. Chers Conseillers, puis-je vous demander de vous installer s'il vous plaît pour que nous puissions démarrer notre séance du Conseil de Zone de Police.

En 1^{er} ressort, j'ai Madame Casseau qui a demandé à être excusée. Je ne demande pas alors s'il y a des personnes qui arriveront en retard, on le constatera de visu. Très bien.

Donc Madame Casseau et Monsieur Seumois.

Nous avons un ordre du jour extrêmement tenu s'agissant de notre Conseil de Zone de Police.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

1. Procès-verbal de la séance du 20 février 2024

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal et l'article 114 al.2;

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 20 février 2024 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

ZONE DE POLICE

ZONE DE POLICE - FINANCES

2. Exercice 2024: budget - décision de tutelle

Vu la loi du 7 décembre 1998, telle que modifiée, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et notamment les articles 71 et 72;

Vu le Règlement Général sur la Comptabilité des Zones de Police dont notamment l'article 7 qui prévoit que toutes les décisions de l'autorité de tutelle en matière budgétaire est communiquée par le Collège au Conseil;

Vu sa délibération du 19 décembre 2023 par laquelle il adopte le budget 2024;

Sur proposition du Collège communal du 27 février 2024,

Est informé de l'Arrêté du Gouverneur du 24 janvier 2024 approuvant le budget 2024 de la Zone de Police.

POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

3. Néant

QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI – ART. 94)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je pose la question à savoir si l'un ou l'autre à une question d'actualité en vertu de notre Règlement d'Ordre Intérieur, article 94.

Oui. Monsieur Bruyère, je vous en prie.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Désolé de mon retard, Monsieur le Bourgmestre. Ce n'était pas par rapport à cela mais je vous ai entendu de dehors par rapport aux personnes absentes et donc Julie Dielis travaille à ce moment-ci et Madame Jacquet est malheureusement malade.

Voilà pour les absences et excuses. Merci beaucoup.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Ok. Ce sont 2 absences d'actualité. Pas d'autre souhait d'expression?

Je clôture alors la séance publique de notre Zone de Police s'agissant de sa réunion du Conseil, pour pouvoir alors céder la présidence pour le Conseil communal à Madame Oger.

La séance est levée à 21h40.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

L. Leprince

M. Prévot